

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 3 avril 2024**

Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 14

Membre ayant donné procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14 (13 présents + 1 procuration)

Le Président, Michel PAQUET, a quitté la salle et a cédé la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le trois avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h06.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé), M. STEICHEN Christian et M. FOSSO Antoine (il a suppléé M. ANTOINE Marc)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

Publié(e) le - 8 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE : M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. HASSAN Fadi

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2024-05

Objet : Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le Compte Administratif 2023 du SYDELON a été précédé par :

- le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu le 20 mars 2024,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2023 de la section de fonctionnement est négatif de **160 152,88** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 323 612,43 euros. Les principales recettes sont :

- **555 103,50** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations de 2,90 euros H.T. par habitant),
- **15 230 909,09** euros de « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés »,
- **527 534,78** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent 16 483 765,31 euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **65 864,00** euros, dont **59 524,00** euros en frais d'études, **1 930,00** euros en frais d'insertion et **4 410,00** euros en licence informatique,

Commission consultée : commission finances.

Après la présentation du compte administratif, le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence à Mme Patricia RENAUX,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif pour l'exercice 2023 du SYDELON arrêté comme suit*.

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	16 323 612,43 €
Dépenses	16 483 765,31 €
Résultat de l'exercice	- 160 152,88 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 265 230,42 €
Résultat excédentaire cumulé	1 105 077,54 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	58 506,23 €
Dépenses	65 864,00 €
Résultat de l'exercice	-7 357,55 €
Résultat d'investissement reporté	1 008 798,08 €
Excédent d'investissement cumulé	1 001 440,53 €
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	0,00€
Résultat excédentaire cumulé	1 001 440,53 €

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 AVR. 2024



Le Président,

Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Paquet", written over a horizontal line.